

28 mar 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 28-03-2003

## Groupe Aérien Européen

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a adopté un avant-projet de loi concernant l'adhésion de la Belgique au Groupe Aérien Européen (EUROPEAN AIR GROUP).

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a adopté un avant-projet de loi concernant l'adhésion de la Belgique au Groupe Aérien Européen (EUROPEAN AIR GROUP).

Cette organisation européenne, issue (en 1998) d'une initiative commune de la France et du Royaume-Uni et, entre-temps, élargie aux Pays-Bas, à l'Italie et à l'Allemagne, a comme but principal de stimuler l'interopérabilité des forces aériennes européennes. Les expériences tirées du conflit dans les Balkans ont, du reste, souligné la nécessité d'une telle collaboration. Concrètement, la Belgique participera, dans une première phase, aux programmes "d'entraînement intégré au combat aérien (EUROFIGHT)" et "de collaboration en matière de transport aérien et de ravitaillement en vol". Le quartier général du Groupe Aérien Européen est situé à High Wycombe, près de Londres. Deux militaires belges y sont affectés en permanence.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe